



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 7 mai 2018 à l'adoption du règlement numéro 240-2018 intitulé : *Règlement aux fins de décréter, sur trois immeubles spécifiques, la construction d'une installation septique aux fins de desservir la résidence isolée qui y est construite et de procéder, à ces fins, à un emprunt à l'excédent accumulé non affecté de la Ville n'excédant pas 17 000 \$.*

Toute personne désirant obtenir une copie dudit règlement ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 30<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille dix-huit.

---

Madeleine Barbeau, OMA  
Greffière